

**A. SEANCE PUBLIQUE**

1. Conseil communal – Présidence temporaire selon l’article L1122-15 du CDLD ;
2. Elections communales du 14 octobre 2018 – Communication de la validation.
3. Installation du Conseil communal
  - a. Vérification des pouvoirs des conseillers élus (conditions d’éligibilité et incompatibilités)
  - b. Prestation de serment du candidat bourgmestre en qualité de Conseiller communal
  - c. Conseillers élus – Prestation de serment et installation
  - d. Prise d’acte d’un désistement en vertu de l’article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
  - e. Vérification des pouvoirs des suppléants (conditions d’éligibilité et incompatibilités)
    1. Incompatibilité familiale au sein de la liste IC+ - Remplacement de Madame CLAUDOT Inès
    2. Désistement d’une élue CITOYENS, Madame ROISEUX Bernadette
  - f. Prestation de serment des suppléants et installation.
4. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance.
5. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d’acte.
6. Conseil communal – Adoption d’un pacte de majorité.
7. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
8. Echevins – Installation et prestation de serment.
9. Centre Public d’Action Sociale – Election de plein droit des Conseillers de l’action sociale.
10. Conseil de police – Zone de Gaume – Désignation des conseillers de la Ville.
11. Désignation de délégués communaux - Comité de négociation et de concertation syndicales.